

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MARS 2014**

Date de convocation : 25 mars 2014

Date d'affichage : 25 mars 2014

Nombre de membres : en exercice : 19 présents : 18 votants : 19

L'an deux mil quatorze, le 29 mars à 10 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur DIDIER, le Maire.

Etaient présents : Patricia ANDRIANASOLO, Christine BOUDET, Georgette BRAZIER, Antonia CORNET, Isabelle DUFLOS, Agnès GIL, Annie POLETZ, Georgette ROUSSY, Daniel BERGIEL, Didier CABARET, Demba DIALLO, Frédéric DIDIER, Nordine DJADAOU, Bernard GARNIER, Alain GOLETTA, Marc JOUFFRAULT, Lionel LECUYER, Alain MOURGUE.

Absents excusés : Mme LAMBERT (pouvoir Mr CABARET),

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Mr MOURGUE.

Formant la majorité des membres en exercice.

1) Election du Maire

Rapporteur : Mme BRAZIER

Après la nomination du secrétaire de séance, Madame BRAZIER, doyenne d'âge des conseillers municipaux, présidera la suite de cette séance.

Madame la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire et donne lecture des articles L.2122-1, L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

NOMBRE DE BULLETINS : 19

BULLETINS BLANCS OU NULS : 1

SUFFRAGES EXPRIMES : 18

MAJORITE ABSOLUE : 9

Ont obtenus :

Monsieur Frédéric DIDIER : 18 voix

Monsieur Frédéric DIDIER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

2) Création des postes d'Adjoints

Rapporteur : Mr DIDIER

En vertu de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales : Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune (2225 habitants recensés) un effectif maximum de cinq (5) adjoints.

Il vous est proposé la création de cinq postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Décide par 19 voix pour la création de **cinq (5)** postes d'adjoints au Maire.

3) Election des Adjoints et des Conseillers Municipaux Délégués

Rapporteur : Mr DIDIER

Monsieur le Maire précise que l'élection des adjoints au Maire, dans les communes de plus de 1000 habitants, s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité pour ces listes. En revanche, cette obligation n'est pas une obligation de stricte alternance. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 11/2014 du Conseil Municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à cinq,

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

=> ELECTION DES ADJOINTS :

- Election du Premier adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 19

Bulletins blancs ou nuls : 3

Suffrages exprimés : 16

Majorité absolue : 8

Monsieur Alain GOLETTO : 16 voix

Monsieur Alain GOLETTO ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Premier adjoint au Maire.

- Election du Deuxième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 19

Bulletins blancs ou nuls : 3

Suffrages exprimés : 16

Majorité absolue : 8

Madame Christine BOUDET : 16 voix

Madame Christine BOUDET ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Deuxième adjoint au Maire.

- Election du Troisième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 19

Bulletins blancs ou nuls : 3

Suffrages exprimés : 16

Majorité absolue : 8

Monsieur Alain MOURGUE : 16 voix

Monsieur Alain MOURGUE **ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Troisième adjoint au Maire.**

- Election du Quatrième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 19

Bulletins blancs ou nuls : 3

Suffrages exprimés : 16

Majorité absolue : 8

Madame Patricia ANDRIANASOLO : 16 voix

Madame Patricia ANDRIANASOLO ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Quatrième adjoint au Maire.

- Election du Cinquième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 19

Bulletins blancs ou nuls : 3

Suffrages exprimés : 16

Majorité absolue : 8

Monsieur Didier CABARET : 16 voix

Monsieur Didier CABARET ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Cinquième adjoint au Maire.

=> ELECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES:

- Election du Premier Conseiller Municipal Délégué :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 19

Bulletins blancs ou nuls : 2

Suffrages exprimés : 17

Majorité absolue : 9

Monsieur Marc JOUFFRAULT : 16 voix

Madame Georgette ROUSSY : 0 voix

Monsieur Marc JOUFFRAULT ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Premier Conseiller Municipal Délégué.

- Election du Deuxième Conseiller Municipal Délégué :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 19

Bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 9

Monsieur Nordine DJADAOUI : 16 voix

Monsieur Nordine DJADAOUI ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Deuxième Conseiller Municipal Délégué.

Séance levée à 11 heures 15.